



# Procès-verbal

## Commission Fair-Play

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Réunion du :</b> | 20 novembre 2017 à 18h30   |
| <b>A :</b>          | Arbouans   |
| <b>Présidence :</b> | M. Jean-Jacques Aubry  |
| <b>Présents :</b>   | MM. Joel BARRAND ; Thierry CORROYER ; Gérard FERRAND ;<br>Raphael GERALDES; Gérard GOUVIER; Jean Louis SAULCY ;<br>Philippe SURDOL; Jean-Pierre VANOOTEGEM |
| <b>Excusés :</b>    | Mme Michelle GUERRA BORGES<br>M. Michel DUPRE  |
| <b>Absent :</b>     | M. Bernard GALLI;  |

**Fair-play : Pratique du sport dans le respect des règles, de l'esprit du jeu et de l'adversaire.**

- 1) La séance débute par un moment de recueillement en mémoire du jeune Merwan.
- 2) Informations diverses :
  - Comme proposé lors de notre 1<sup>ère</sup> réunion, une récompense a été adressée lors de l'AG du 17/11 à l'équipe de l'AS Audincourt 2 pour son geste fair-play.
  - Le PV de la réunion du 26/10 a été publié sur le site en tenant compte des remarques émises. Aucune autre observation n'étant émise lors du tour de table, ce PV est validé en l'état.
  - Les missions et les 2 protocoles retenus par notre commission seront présentés au Bureau lors de sa réunion du 21/11.
  - Notre commission se compose de 12 membres avec la confirmation de Bernard GALLI.

- 3) Mise en place de protocoles :

La commission reprend sa réflexion concernant le § 53 du précédent CR

### **53- Protocole contre les contestations sur la touche (parents ou éducateurs) dans la catégorie « Foot animation »**

Remarques émises :

- ⇒ Ne pas imposer une tâche supplémentaire aux dirigeants qui reçoivent ou qui organisent.
- ⇒ Appliquer ce protocole pour des manifestations organisées par l'équipe technique du District.
- ⇒ Ces manifestations étant bien encadrées par l'équipe technique avec des rappels faits aux joueurs et dirigeants en début de journée et une mise en valeur du carton vert, ce protocole doit s'adresser aux autres types de plateaux.
- ⇒ Concernant la catégorie U11 où une grave dérive de comportement est constatée depuis quelque temps, il est précisé que la commission de discipline, du fait de l'absence d'officiel, traite les cas en fonction et grâce à des rapports émis par des dirigeants ou des parents.

Après avoir pris en considération que nous devons avoir une attitude volontariste et éducative, l'ensemble des participants adhère au fait de mettre en place ce type de protocole en ne l'appliquant qu'à partir des U11 dans un premier temps.

Ceci permettra

- d'avoir un retour d'expérience
- d'amender ce protocole si nécessaire,
- de juger de son bien-fondé,
- d'avoir des actions d'informations et de rappels vis-à-vis des éducateurs et dirigeants,

### **Objectif de ce protocole :**

Agir contre les gestes anti-sportifs (langage, comportement) effectués par les éducateurs, les dirigeants et les accompagnateurs (spectateurs et parents).

### **Application :**

1<sup>ère</sup> saison ; catégories U13, U11 et U12F. Sur tous les plateaux et critères dont le futsal.

2<sup>ème</sup> saison : catégories U9, U7. Préciser les rencontres concernées

### **Règles de fonctionnement de ce protocole :**

facile à mettre en place sur le terrain

écrire un texte concis

en s'inspirant des textes existants (U9, U7) et des fascicules du PEF

ce document sera lu avant les rencontres par le club recevant ou le club organisateur.

les dirigeants de chaque équipe rappellent ce texte aux spectateurs (accompagnateurs)

rappeler qu'il n'y a qu'un seul éducateur / équipe

obliger que les spectateurs et parents soient derrière la main courante.

seul l'arbitre assistant peut se trouver sur la ligne médiane

les dirigeants et remplaçants sont derrière la ligne de but du terrain à 11.

l'arbitre arrête le jeu lorsqu'il constate un écart (liste ci-dessous)

reprenre le jeu par une balle à terre puisque la cause sera due à un dirigeant ou éducateur

planifier 1 ou 2 journées de fair-play dans la saison en les annonçant ou pas

### **Liste des écarts concernés par ce protocole :**

- ❖ altercations ou (et) écarts de comportement entre dirigeants
- ❖ écart de langage d'un dirigeant / aux joueurs ou / aux arbitres ou / aux parents
- ❖ les parents ne sont plus derrière la main courante
- ❖ écarts de langage répétés de la part d'accompagnateurs, dans ce cas l'arbitre demande aux dirigeants d'intervenir auprès de ces personnes.

#### 4. Définir le rôle, les actions et le périmètre de la commission de fair-play.

La commission décide d'apporter un complément aux 2 missions retenues lors de la précédente réunion.

c) La commission fair-play a le pouvoir d'appliquer l'article 16 du Règlement Intérieur suite à des **constats formalisés** par tout membre d'une commission du District (élu ou non élu).

## 5. Types de challenges :

Afin que le fair-play soit animé et encouragé tout au long de la saison, la commission retient l'échéancier ci-dessous :

|   | ECHEANCE des remises                            | CLUBS | PERSONNES |
|---|---|-------|-----------|
| Challenge Fair-Play :<br>Séniors, U18, U15, ... | Fin de saison                                   | X     |           |
| Gestes remarquables : TOUS                      | Tout au long de la saison<br>ou tous les 2 mois | X     | X         |
| Foot animation : U13 - U11- U12F                | Phase automne et phase printemps                | X     |           |

## 6. Questions diverses :

Aucune question n'est soulevée par les membres de la commission.

---

La prochaine réunion se tiendra le lundi 15 janvier 2018 à 18h45 à Besançon

OdJ : CR de la présentation faite au Bureau  
Terminer le 2<sup>ème</sup> protocole dont le texte  
Règlement du challenge Fair-Play

**Le Président,**

**JJ. AUBRY**

**Le Secrétaire,**

**Philippe SURDOL**